

PROCES-VERBAL

Comité Syndical du 23 juin 2026

(Salle des fêtes à Neuve-Église)

Monsieur Patrick BARBIER, Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale, ouvre la séance du comité syndical à 19 heures et remercie les élus présents.

Monsieur Alexandre KRAUTH présente la commune de Neuve-Eglise bien connue dans le Centre Alsace pour accueillir le Festival Decibulles qui se tiendra dans 3 semaines. Il précise que ce festival accueille en une soirée plus de visiteurs qu'il n'y a d'habitants dans la vallée de Villé. Au sein de la commune de Neuve-Eglise se déroule également chaque année le Brannkesselle que les plus anciens connaissent. En outre, la commune dispose d'un théâtre.

Monsieur KRAUTH indique que Neuve -Eglise est un petit village de 640 habitants environ. Il se dit heureux de la présence des élus du comité syndical du PETR dans sa commune.

□ □ □ □

Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Alain MEYER, Maire de Saint-Pierre-Bois est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

□ □ □ □ □ □

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 a été transmis le 22 juin 2026 à l'ensemble des délégués syndicaux.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

PROJETS DE DELIBERATION

1. Désignation des représentants du PETR auprès des organismes publics et privés extérieurs (Patrick BARBIER)
2. Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public (Patrick BARBIER)
3. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (Patrick BARBIER)
4. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (Patrick BARBIER)
5. Fixation des Indemnités de fonctions des élus (Frédéric PFLIEGERSDOERFFER)
6. Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique – approbation des statuts et désignation des missions (Patrick BARBIER)
7. Rapport d'activité 2025 du PETR Sélestat Alsace Centrale (Patrick BARBIER)

PRESENTATION

8. Présentation de la compétence Mobilités

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des représentants du PETR auprès des organismes publics et privés extérieurs

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale a adhéré à différents organismes extérieurs publics et privés au sein desquels il compte des représentants.

Parmi les organismes extérieurs privés figurent principalement les structures associatives suivantes :

- Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) : 1 représentant
- Association « Initiative Alsace centrale » : 1 représentant
- Association « Trion Climate » : 1 représentant
- Association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP): 1 représentant
- Association AC:TIONS: 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Association « Alsace Synergies : 1 représentant
- Maison de la nature : 1 représentant
- Réseau vélo et marche : 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Fédération nationale des SCoT : 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Groupement des autorités responsables de transport (GART) : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

En outre, le PETR est également membre des personnes publiques ou de leurs émanations suivantes :

- Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) : 2 représentants titulaires et 2 suppléants
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial 67 : le président membre de droit et 1 suppléant

- Etablissement Public Foncier Alsace (EPF) : 1 représentants titulaire et 1 suppléant
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : 1 représentant
- Comité de programmation du groupe d'action locale Alsace Centrale dans le cadre du dispositif LEADER : 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Commission locale de l'eau du SAGE du Giessen et de la Lièpvrette : 1 représentant
- Plan herbe, prairies, élevage du massif des Vosges : 1 représentant titulaire et un suppléant
- Plan herbe Ried Vivant : 1 représentant titulaire et un suppléant
-
- Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA : 1 représentant

En principe, le Comité syndical procède à ces désignations au vote à scrutin secret.

Cependant, le Comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants et délégués du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein de ces organismes extérieurs publics et privés.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 1^{er} juin 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L5721- 2 ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de procéder à la nomination des représentants du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein des organismes extérieurs privés ou publics dont ce dernier est membre ;

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination des représentants de la Communauté de communes du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein des organismes extérieurs privés ou publics dont ce dernier est membre

DE DESIGNER les représentants suivants du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein des organismes extérieurs privés :

- Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) : Monsieur Patrick BARBIER
- Association « Initiative Alsace centrale » : Monsieur Robert ENGEL

- Association « Trion Climate » : Madame Noëllie HESTIN
- Association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP) : Monsieur Patrick BARBIER
- Association AC : TIONS : Monsieur Robert ENGEL titulaire et Monsieur Jean-Marc BURRUS en qualité de suppléant
- Association « Alsace Synergies : Madame Noëllie HESTIN
- Maison de la nature : Monsieur Nicolas LOGEL
- Réseau vélo et marche : Monsieur Nicolas LOGEL titulaire et Monsieur Yves DUSSOURD en qualité de suppléant
- Fédération nationale des SCoT : Monsieur Serge JANUS titulaire et Monsieur Patrick BARBIER en qualité de suppléant
- Groupement des autorités responsables de transport (GART) : Monsieur Nicolas LOGEL titulaire et Monsieur Yves DUSSOURD en qualité de suppléant

DE DESIGNER les représentants suivants du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein des organismes extérieurs publics et de leurs émanations :

- Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) :

Titulaires	Communauté de Communes
Patrick BARBIER	Sélestat & Territoires
Michel BUTSCHA	Ried de Marckolsheim
Suppléants	
Alain MEYER	Vallée de Villé
Jean-Marc BURRUS	Val d'Argent

- Commission Départementale d'Aménagement Commercial 67 : Monsieur Patrick BARBIER titulaire et Monsieur Serge JANUS en qualité de suppléant
- Etablissement Public Foncier Alsace (EPF) : Monsieur Patrick BARBIER titulaire et Monsieur Robert ENGEL en qualité de suppléant
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : Monsieur Nicolas LOGEL
- Comité de programmation du groupe d'action locale Alsace Centrale dans le cadre du dispositif LEADER : Monsieur Alain MEYER titulaire et Monsieur Olivier SOHLER en qualité de suppléant
- Commission locale de l'eau du SAGE du Giessen et de la Lièpvrette : Monsieur Patrick BARBIER
- Plan herbe, prairies, élevage du massif des Vosges : Monsieur Alain MEYER titulaire et Monsieur Patrick BARBIER en qualité de suppléant
- Plan herbe Ried Vivant : Monsieur Alain MEYER titulaire et Monsieur Patrick BARBIER en qualité de suppléant

- Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA : Monsieur Robert ENGEL

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	PRÉSENT	
Communauté de Communes de SELESTAT		
Titulaires		
ANDREA Charles	PRÉSENT	
ANSELMETTI Ahellame	EXCUSEE	Laurent GEYLLER
DIGEL Denis	EXCUSE	
DUSSOURD Yves	PRÉSENT	
ENGEL Robert	PRÉSENT	
FALLER Edouard	EXCUSE	
GEYLLER Laurent	PRÉSENT	
GUIOT Hubert	PRÉSENT	
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE	
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	
LOGEL Nicolas	PRÉSENT	
MORIS Olivier	EXCUSE	
MUHR Virginie	EXCUSEE	
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT	
SCHMITT Damien	PRESENT	
SIGRIST Stéphane	EXCUSE	
SOHLER Olivier	EXCUSE	Hubert GUIOT
WOTLING Philippe	PRÉSENT	
Suppléants		
DEFRANCE Jean-Marie	PRESENT	
BELLICAM Thomas	EXCUSE	
HOLZMANN Yves	EXCUSE	
LINTZ Pascal	PRESENT	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
OBERLE Fabienne	EXCUSEE	
Communauté de Communes de la Vallée de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	PRESENT	
DIGEL Fabien	PRÉSENT	
ESCHRICHE Emmanuel	PRÉSENT	
HOULNE Monique	PRÉSENT	
JANUS Serge	PRÉSENT	
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT	
MEYER Alain	PRÉSENT	
MULLER André	PRESENT	
PFANN Lionel	EXCUSE	
Suppléants		
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSE	
ADRIAN Serge	EXCUSE	
DAVID Joffrey	EXCUSE	
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE	
DUCORDEAUX Marie-Line	PRESENTE	
GUNTZ Régis	EXCUSE	
LEHMANN Serge	EXCUSE	
MILLIUS Daniel	EXCUSE	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BLATZ François	PRESENT	

BURGER Sébastien	PRÉSENT	
BUTSCHA Michel	PRÉSENT	
GRISS Vincent	EXCUSE	
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT	
LEBEL David	PRÉSENT	
LEIBY Marie-Jeanne	PRÉSENT	
LUDAESCHER Christophe	PRESENT	
NEEFF Anne-Marie	EXCUSEE	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT	
ROMILLY Aude	PRESENTE	
RUDLOFF Jean-Louis	PRÉSENT	
SCHULTZ Damien	PRÉSENT	
STEYDLI Jean-Marc	EXCUSE	
VOGEL Camille	EXCUSEE	
Suppléants		
GATTANG Anne	EXCUSE	
LOOS Clothilde	EXCUSEE	
OHNET Gildas	EXCUSE	
ROHMER Clément	EXCUSE	
SIMLER Agnès	EXCUSEE	
GHIDINA Lucio	EXCUSEE	
Communauté de Communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT	
ENSMINGER Marc	PRÉSENT	
FREICHARD Jean-Luc	EXCUSE	
HESTIN Noëllie	EXCUSEE	MARCHAL Xavier
MARCHAL Xavier	PRÉSENT	
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc
PENIN Luigi	EXCUSE	
PETIT Denis	PRÉSENT	
Suppléants		
FREITAG Gérard	EXCUSE	
GANGLOFF Damien	EXCUSE	
TOTAL		41



ADMINISTRATION GENERALE

2. Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

À la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) et d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

La mise en place de ces commissions et l'élection de leurs membres aura lieu lors du Comité syndical du 23 juin 2026.

Pour mémoire, la CAO choisit les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens publiés au Journal Officiel.

A titre indicatif, les seuils de procédure formalisée applicables du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 sont les suivants :

- 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services ;
- 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux.

Par ailleurs, la CDSP intervient quant à elle en matière de délégation de service public. Elle est notamment compétente pour l'analyse des dossiers de candidature, pour dresser la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions des candidats.

Elle est également amenée à émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Ces deux commissions sont composées, dans les établissements publics tels que le PETR, par :

- l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou le contrat de concession ou son représentant, président de la commission ;
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Au préalable et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment son article D 1411-5, l'assemblée délibérante doit fixer les modalités de dépôt des listes de candidats pour ces commissions.

L'élection des membres des commissions de délégation de service public et d'appel d'offres se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- au scrutin de liste (une liste doit comporter les noms des titulaires et des suppléants, sans panachage ni vote préférentiel) ;
- au scrutin secret.

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est donc proposé au Comité syndical de définir les modalités suivantes pour le dépôt des listes.

Les candidats devront élaborer deux listes distinctes : l'une pour la CAO et l'autre pour la CDSP.

L'intitulé de la commission apparaîtra distinctement sur les listes déposées.

Les listes de candidats pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public devront être déposées auprès de Monsieur le Président après le vote de la présente délibération et avant la tenue des élections des membres de la CAO et de la CDSP au cours de cette même séance.

Chaque liste pour la CAO et chaque liste pour la CDSP comprendra :

- les noms et prénoms des candidats au poste de titulaires ;
- les noms et prénoms des candidats au poste de suppléants.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 1^{er} juin 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article D1411-5;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats aux élections de la Commission d'appels d'offres et de la Commission de délégation de service public préalablement à la tenue des scrutins ;

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER les modalités de dépôts des listes pour l'élection de la commission d'appels d'offres et de la commission de délégation de service public telles qu'exposées ci-dessus.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	PRÉSENT	
Communauté de Communes de SELESTAT		
Titulaires		
ANDREA Charles	PRÉSENT	
ANSELMETTI Ahellame	EXCUSEE	Laurent GEYLLER
DIGEL Denis	EXCUSE	
DUSSOURD Yves	PRÉSENT	
ENGEL Robert	PRÉSENT	
FALLER Edouard	EXCUSE	
GEYLLER Laurent	PRÉSENT	
GUIOT Hubert	PRÉSENT	
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE	
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	
LOGEL Nicolas	PRÉSENT	
MORIS Olivier	EXCUSE	
MUHR Virginie	EXCUSEE	
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT	
SCHMITT Damien	PRESENT	
SIGRIST Stéphane	EXCUSE	
SOHLER Olivier	EXCUSE	Hubert GUIOT
WOTLING Philippe	PRÉSENT	
Suppléants		
DEFRANCE Jean-Marie	PRESENT	
BELLICAM Thomas	EXCUSE	
HOLZMANN Yves	EXCUSE	
LINTZ Pascal	PRESENT	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
OBERLE Fabienne	EXCUSEE	
Communauté de Communes de la Vallée de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	PRESENT	
DIGEL Fabien	PRÉSENT	
ESCHRICHE Emmanuel	PRÉSENT	
HOULNE Monique	PRÉSENT	
JANUS Serge	PRÉSENT	
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT	
MEYER Alain	PRÉSENT	
MULLER André	PRESENT	
PFANN Lionel	EXCUSE	
Suppléants		
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSE	
ADRIAN Serge	EXCUSE	
DAVID Joffrey	EXCUSE	
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE	
DUCORDEAUX Marie-Line	PRESENTE	
GUNTZ Régis	EXCUSE	
LEHMANN Serge	EXCUSE	
MILLIUS Daniel	EXCUSE	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BLATZ François	PRESENT	
BURGER Sébastien	PRÉSENT	
BUTSCHA Michel	PRÉSENT	
GRISS Vincent	EXCUSE	

KLOTZ Mathieu	PRÉSENT	
LEBEL David	PRÉSENT	
LEIBY Marie-Jeanne	PRÉSENT	
LUDAESCHER Christophe	PRÉSENT	
NEEFF Anne-Marie	EXCUSEE	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT	
ROMILLY Aude	PRÉSENTE	
RUDLOFF Jean-Louis	PRÉSENT	
SCHULTZ Damien	PRÉSENT	
STEYDLI Jean-Marc	EXCUSE	
VOGEL Camille	EXCUSEE	
Suppléants		
GATTANG Anne	EXCUSE	
LOOS Clothilde	EXCUSEE	
OHNET Gildas	EXCUSE	
ROHMER Clément	EXCUSE	
SIMLER Agnès	EXCUSEE	
GHIDINA Lucio	EXCUSEE	
Communauté de Communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT	
ENSMINGER Marc	PRÉSENT	
FREICHARD Jean-Luc	EXCUSE	
HESTIN Noëllie	EXCUSEE	MARCHAL Xavier
MARCHAL Xavier	PRÉSENT	
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc
PENIN Luigi	EXCUSE	
PETIT Denis	PRÉSENT	
Suppléants		
FREITAG Gérard	EXCUSE	
GANGLOFF Damien	EXCUSE	
TOTAL		41



ADMINISTRATION GENERALE

3. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

À la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

La CAO choisit les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens publiés au Journal Officiel.

Cette commission est composée, par :

- l'autorité habilitée à signer les marchés publics son représentant, président de la commission ;
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, peuvent aussi participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignées par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

L'élection des membres des commissions d'appel d'offres se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste doit comporter les noms des titulaires et des suppléants, sans panachage ni vote préférentiel) ;

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En principe, le Comité syndical procède à l'élection des membres de la CAO au scrutin secret.

Cependant, le Comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des membres de la CAO.

Par délibération en date du 23 juin 2026, ont été fixées les conditions de dépôt des listes des candidats appeler à siéger au sein de la CAO.

Les listes suivantes ont été déposées

Liste A :

Titulaires	Suppléants
Robert ENGEL	Charles ANDREA
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER	Aude ROMILLY
Serge JANUS	Alain MEYER
Jean-Marc BURRUS	Noëllie HESTIN
Michel BUTSCHA	Yves DUSSOURD

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 1^{er} juin 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1414-2, 1411-5 et L.2121-21 ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appels d'offre ;

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la Commission d'appels d'offre

DE PRENDRE ACTE du dépôt des listes suivantes pour l'élection de la Commission d'appels d'offres :

Liste A :

Titulaires	Suppléants
Robert ENGEL	Charles ANDREA
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER	Aude ROMILLY
Serge JANUS	Alain MEYER
Jean-Marc BURRUS	Noëllie HESTIN
Michel BUTSCHA	Yves DUSSOURD

DE PRENDRE ACTE du résultat suivant du scrutin pour l'élection des membres titulaires de la Commission d'appel d'offre :

- sièges à pourvoir (SAP) : 5
- Quotient électoral (QE) : $\frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{nombre total de sièges à pourvoir}} = 8$

- nombre de voix obtenues par la liste A (VA):40

- Sièges obtenus par la liste A : VA/QE :5

DE PRENDRE ACTE du résultat suivant du scrutin pour l'élection des membres suppléants de la Commission d'appel d'offre :

- sièges à pourvoir (SAP) : 5
- Quotient électoral (QE) : $\frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{nombre total de sièges à pourvoir}} = 8$

- nombre de voix obtenues par la liste A (VA):40

- Sièges obtenus par la liste A : VA/QE :5

DE PROCLAMER les élus suivants membres de la Commission d'appel d'offre :

Titulaires	Suppléants
Robert ENGEL	Charles ANDREA
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER	Aude ROMILLY
Serge JANUS	Alain MEYER
Jean-Marc BURRUS	Noëllie HESTIN
Michel BUTSCHA	Yves DUSSOURD

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	PRÉSENT	
Communauté de Communes de SELESTAT		
Titulaires		
ANDREA Charles	PRÉSENT	
ANSELMETTI Ahellame	EXCUSEE	Laurent GEYLLER
DIGEL Denis	EXCUSE	
DUSSOURD Yves	PRÉSENT	
ENGEL Robert	PRÉSENT	
FALLER Edouard	EXCUSE	
GEYLLER Laurent	PRÉSENT	
GUIOT Hubert	PRÉSENT	
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE	
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	
LOGEL Nicolas	PRÉSENT	
MORIS Olivier	EXCUSE	
MUHR Virginie	EXCUSEE	
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT	
SCHMITT Damien	PRESENT	
SIGRIST Stéphane	EXCUSE	
SOHLER Olivier	EXCUSE	Hubert GUIOT
WOTLING Philippe	PRÉSENT	
Suppléants		
DEFRANCE Jean-Marie	PRESENT	
BELLICAM Thomas	EXCUSE	
HOLZMANN Yves	EXCUSE	
LINTZ Pascal	PRESENT	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
OBERLE Fabienne	EXCUSEE	
Communauté de Communes de la Valle de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	PRESENT	
DIGEL Fabien	PRÉSENT	
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT	
HOULNE Monique	PRÉSENT	
JANUS Serge	PRÉSENT	
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT	
MEYER Alain	PRÉSENT	
MULLER André	PRESENT	
PFANN Lionel	EXCUSE	
Suppléants		
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSE	
ADRIAN Serge	EXCUSE	
DAVID Joffrey	EXCUSE	
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE	
DUCORDEAUX Marie-Line	PRESENTE	
GUNTZ Régis	EXCUSE	
LEHMANN Serge	EXCUSE	
MILLIUS Daniel	EXCUSE	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BLATZ François	PRESENT	
BURGER Sébastien	PRÉSENT	
BUTSCHA Michel	PRÉSENT	

GRISS Vincent	EXCUSE	
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT	
LEBEL David	PRÉSENT	
LEIBY Marie-Jeanne	PRÉSENT	
LUDAESCHER Christophe	PRESENT	
NEEFF Anne-Marie	EXCUSEE	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT	
ROMILLY Aude	PRESENTE	
RUDLOFF Jean-Louis	PRÉSENT	
SCHULTZ Damien	PRÉSENT	
STEYDLI Jean-Marc	EXCUSE	
VOGEL Camille	EXCUSEE	
Suppléants		
GATTANG Anne	EXCUSE	
LOOS Clothilde	EXCUSEE	
OHNET Gildas	EXCUSE	
ROHMER Clément	EXCUSE	
SIMLER Agnès	EXCUSEE	
GHIDINA Lucio	EXCUSEE	
Communauté de Communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT	
ENSMINGER Marc	PRÉSENT	
FREICHARD Jean-Luc	EXCUSE	
HESTIN Noëllie	EXCUSEE	MARCHAL Xavier
MARCHAL Xavier	PRÉSENT	
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc
PENIN Luigi	EXCUSE	
PETIT Denis	PRÉSENT	
Suppléants		
FREITAG Gérard	EXCUSE	
GANGLOFF Damien	EXCUSE	
TOTAL		41



ADMINISTRATION GENERALE

4. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

À la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

La CDSP intervient en matière de délégation de service public.

Elle est notamment compétente pour l'analyse des dossiers de candidature, pour dresser la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions des candidats.

Elle est également amenée à émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La CDSP est composée par :

- l'autorité habilitée à signer les contrats de concession ou son représentant, président de la commission ;
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres de la CDSP se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste doit comporter les noms des titulaires et des suppléants, sans panachage ni vote préférentiel) ;

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En principe, le Comité syndical procède à l'élection des membres de la CDSP au scrutin secret.

Cependant, le Comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des membres de la CDSP.

Par délibération en date du 23 juin 2026 ont été fixées les conditions de dépôt des listes des candidats appelés à siéger au sein de la CDSP.

Les listes suivantes ont été déposées

Liste A :

Titulaires	Suppléants
Robert ENGEL	Charles ANDREA
Frédéric PFIEGERSDOERFFER	Aude ROMILLY
Serge JANUS	Alain MEYER
Jean-Marc BURRUS	Noëllie HESTIN
Michel BUTSCHA	Yves DUSSOURD

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 1^{er} juin 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1411-5 et L.2121-21 ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appels d'offre ;

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public

DE PRENDRE ACTE du dépôt des listes suivantes pour l'élection de la Commission de délégation de service public :

Liste A :

Titulaires	Suppléants
Robert ENGEL	Charles ANDREA
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER	Aude ROMILLY
Serge JANUS	Alain MEYER
Jean-Marc BURRUS	Noëllie HESTIN
Michel BUTSCHA	Yves DUSSOURD

DE PRENDRE ACTE du résultat suivant du scrutin pour l'élection des membres titulaires de la Commission de délégation de service public:

- sièges à pourvoir (SAP) : 5
- Quotient électoral (QE) : $\frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{nombre total de sièges à pourvoir}} = 8,2$
- nombre de voix obtenues par la liste A (VA):41
- Sièges obtenus par la liste A : VA/QE :5

DE PRENDRE ACTE du résultat suivant du scrutin pour l'élection des membres suppléants de la la Commission de délégation de service public:

- sièges à pourvoir (SAP) : 5
- Quotient électoral (QE) : $\frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{nombre total de sièges à pourvoir}} = 8,2$
- nombre de voix obtenues par la liste A (VA):41
- Sièges obtenus par la liste A : VA/QE :5

DE PROCLAMER les élus suivants membres de la Commission de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
Robert ENGEL	Charles ANDREA
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER	Aude ROMILLY
Serge JANUS	Alain MEYER
Jean-Marc BURRUS	Noëllie HESTIN
Michel BUTSCHA	Yves DUSSOURD

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	PRÉSENT	
Communauté de Communes de SELESTAT		
Titulaires		
ANDREA Charles	PRÉSENT	
ANSELMETTI Ahellame	EXCUSEE	Laurent GEYLLER
DIGEL Denis	EXCUSE	
DUSSOURD Yves	PRÉSENT	
ENGEL Robert	PRÉSENT	
FALLER Edouard	EXCUSE	
GEYLLER Laurent	PRÉSENT	
GUIOT Hubert	PRÉSENT	
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE	
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	
LOGEL Nicolas	PRÉSENT	
MORIS Olivier	EXCUSE	
MUHR Virginie	EXCUSEE	
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT	
SCHMITT Damien	PRESENT	
SIGRIST Stéphane	EXCUSE	
SOHLER Olivier	EXCUSE	Hubert GUIOT
WOTLING Philippe	PRÉSENT	
Suppléants		
DEFRANCE Jean-Marie	PRESENT	
BELLICAM Thomas	EXCUSE	
HOLZMANN Yves	EXCUSE	
LINTZ Pascal	PRESENT	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
OBERLE Fabienne	EXCUSEE	
Communauté de Communes de la Valle de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	PRESENT	
DIGEL Fabien	PRÉSENT	
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT	
HOULNE Monique	PRÉSENT	
JANUS Serge	PRÉSENT	
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT	
MEYER Alain	PRÉSENT	
MULLER André	PRESENT	
PFANN Lionel	EXCUSE	
Suppléants		
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSE	
ADRIAN Serge	EXCUSE	
DAVID Joffrey	EXCUSE	
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE	
DUCORDEAUX Marie-Line	PRESENTE	
GUNTZ Régis	EXCUSE	

LEHMANN Serge	EXCUSE	
MILLIUS Daniel	EXCUSE	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BLATZ François	PRÉSENT	
BURGER Sébastien	PRÉSENT	
BUTSCHA Michel	PRÉSENT	
GRISS Vincent	EXCUSE	
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT	
LEBEL David	PRÉSENT	
LEIBY Marie-Jeanne	PRÉSENT	
LUDAESCHER Christophe	PRÉSENT	
NEEFF Anne-Marie	EXCUSEE	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT	
ROMILLY Aude	PRESENTE	
RUDLOFF Jean-Louis	PRÉSENT	
SCHULTZ Damien	PRÉSENT	
STEYDLI Jean-Marc	EXCUSE	
VOGEL Camille	EXCUSEE	
Suppléants		
GATTANG Anne	EXCUSE	
LOOS Clothilde	EXCUSEE	
OHNET Gildas	EXCUSE	
ROHMER Clément	EXCUSE	
SIMLER Agnès	EXCUSEE	
GHIDINA Lucio	EXCUSEE	
Communauté de Communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT	
ENSMINGER Marc	PRÉSENT	
FREICHARD Jean-Luc	EXCUSE	
HESTIN Noëllie	EXCUSEE	MARCHAL Xavier
MARCHAL Xavier	PRÉSENT	
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc
PENIN Luigi	EXCUSE	
PETIT Denis	PRÉSENT	
Suppléants		
FREITAG Gérard	EXCUSE	
GANGLOFF Damien	EXCUSE	
TOTAL		41

ADMINISTRATION GENERALE

5. Fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents du PETR

Rapport présenté par Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Vice-Président

I. RAPPORT

Les syndicats mixtes fermés et PETR peuvent décider d'octroyer des indemnités de fonctions à leurs élus. Le cas échéant, une délibération doit être prise dans les trois mois suivant l'installation du nouveau comité syndical.

Conformément au décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, les indemnités maximales susceptibles d'être versées aux présidents et vice-présidents des syndicats mixtes fermés, sont établies par référence à une grille prévoyant un pourcentage selon la strate de population concernée auquel s'applique le montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

La strate de population de référence prise en compte pour le PETR Alsace-Centrale dans le cadre du renouvellement 2026 est celle située entre 50 000 et 99 999 habitants. Ainsi, les taux maximums applicables sont :

Pour l'indemnité du président	Pour l'indemnité des vice-présidents
29,53 % de l'IB terminal de la F.P. soit	11,81 % de l'IB terminal de la F.P. soit
1 213,84 euros brut par mois	485,45 euros brut par mois

Les indemnités de fonctions doivent, de plus, respecter une enveloppe indemnitaire globale. Pour le PETR, celle-ci s'établit à 6 553,79 € brut par mois, pour un effectif théorique de 11 vice-présidents.

Les élus du PETR ne bénéficiaient pas d'indemnités de fonctions lors des précédents mandats.

Afin de valoriser leur investissement et de compenser les frais engagés à ce titre, il est proposé d'instaurer le versement d'indemnités de fonctions pour le Président et les 7 Vice-présidents titulaires d'une délégation de fonction thématique, aux taux suivants :

Pour l'indemnité du président	Pour l'indemnité des vice-présidents
29,53 % *32,98% soit 9,74% de l'IB terminal de la F.P. soit	11,81 %*41,24% soit 4,87% de l'IB terminal de la F.P. soit
400,36 euros brut par mois	200,18 euros brut par mois

Ces taux permettent une répartition entre le président et les 7 vice-présidents pour un

montant annuel global de l'ordre de 21 620 € (1 801,64 € par mois), soit 27,89% de l'enveloppe indemnitaire maximale.

Le versement des indemnités de fonction des élus prend effet à la date exécutoire de la présente délibération, et après signature des arrêtés de délégation de fonctions.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 1^{er} juin 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 5211-12 et ;

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local ;

Vu les délibérations du 19 mai 2026 portant élection du Président et des Vice-Présidents ;

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le pourcentage retenu pour la fixation de l'indemnité du Président, à hauteur de 9,74% du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

D'APPROUVER le pourcentage retenu pour la fixation de l'indemnité des Vice-Présidents détenteurs d'une délégation thématique, à hauteur de 4,87% du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

D'AUTORISER le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	PRÉSENT	
Communauté de Communes de SELESTAT		
Titulaires		
ANDREA Charles	PRÉSENT	
ANSELMETTI Ahellame	EXCUSEE	Laurent GEYLLER
DIGEL Denis	EXCUSE	
DUSSOURD Yves	PRÉSENT	
ENGEL Robert	PRÉSENT	
FALLER Edouard	EXCUSE	
GEYLLER Laurent	PRÉSENT	
GUIOT Hubert	PRÉSENT	
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE	
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	
LOGEL Nicolas	PRÉSENT	

MORIS Olivier	EXCUSE	
MUHR Virginie	EXCUSEE	
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT	
SCHMITT Damien	PRESENT	
SIGRIST Stéphane	EXCUSE	
SOHLER Olivier	EXCUSE	Hubert GUIOT
WOTLING Philippe	PRÉSENT	
Suppléants		
DEFRANCE Jean-Marie	PRESENT	
BELLICAM Thomas	EXCUSE	
HOLZMANN Yves	EXCUSE	
LINTZ Pascal	PRESENT	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
OBERLE Fabienne	EXCUSEE	
Communauté de Communes de la Valle de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	PRESENT	
DIGEL Fabien	PRÉSENT	
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT	
HOULNE Monique	PRÉSENT	
JANUS Serge	PRÉSENT	
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT	
MEYER Alain	PRÉSENT	
MULLER André	PRESENT	
PFANN Lionel	EXCUSE	
Suppléants		
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSE	
ADRIAN Serge	EXCUSE	
DAVID Joffrey	EXCUSE	
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE	
DUCORDEAUX Marie-Line	PRESENTE	
GUNTZ Régis	EXCUSE	
LEHMANN Serge	EXCUSE	
MILLIUS Daniel	EXCUSE	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BLATZ François	PRESENT	
BURGER Sébastien	PRÉSENT	
BUTSCHA Michel	PRÉSENT	
GRISS Vincent	EXCUSE	
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT	
LEBEL David	PRÉSENT	
LEIBY Marie-Jeanne	PRÉSENT	
LUDAESCHER Christophe	PRESENT	
NEEFF Anne-Marie	EXCUSEE	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT	
ROMILLY Aude	PRESENTE	
RUDLOFF Jean-Louis	PRÉSENT	
SCHULTZ Damien	PRÉSENT	
STEYDLI Jean-Marc	EXCUSE	
VOGEL Camille	PRESENTE	
Suppléants		
GATTANG Anne	EXCUSE	
LOOS Clothilde	EXCUSEE	
OHNET Gildas	EXCUSE	
ROHMER Clément	EXCUSE	
SIMLER Agnès	EXCUSEE	

GHIDINA Lucio	EXCUSEE	
Communauté de Communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT	
ENSMINGER Marc	PRÉSENT	
FREICHARD Jean-Luc	EXCUSE	
HESTIN Noëllie	EXCUSEE	MARCHAL Xavier
MARCHAL Xavier	PRÉSENT	
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc
PENIN Luigi	EXCUSE	
PETIT Denis	PRÉSENT	
Suppléants		
FREITAG Gérard	EXCUSE	
GANGLOFF Damien	EXCUSE	
TOTAL		42

ADMINISTRATION GENERALE

6. Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique – approbation des statuts et désignation des missions

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) propose des prestations d'accompagnement des collectivités, en matière d'urbanisme, de conseils et de traitement des paies et indemnités. Le PETR Sélestat Alsace-Centrale souhaite adhérer à l'ATIP pour le traitement des indemnités de fonctions de ses élus dans le cadre de sa prestation de « paie à façon ».

I. RAPPORT

Le PETR a délibéré en date du 23 juin 2026 pour le versement d'indemnités de fonctions à son Président et à 7 vice-présidents titulaires de délégations de fonctions. L'adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique est nécessaire pour accéder à son service de « paie à façon » pour le traitement de ces indemnités.

L'ATIP a été créée par arrêté préfectoral le 30 juin 2015, pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

Ce syndicat mixte ouvert à la carte, créé à l'initiative du Département du Bas-Rhin et des collectivités locales « membres fondateurs », a pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaires à l'exercice de leurs compétences. Il assurera les missions suivantes pour le compte de ses membres, sans transfert de compétence ni obligation d'exclusivité :

- 1- Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations

d'urbanisme

- 3- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4- **La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,**
- 5- La tenue des diverses listes électorales,
- 6- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7- Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8- La formation dans ses domaines d'intervention,
- 9- La mission information géographique,

Le Comité syndical de l'ATIP est composé de 3 collèges de 13 délégués chacun : les communes, les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, la Collectivité Européenne d'Alsace.

Conformément aux statuts de l'ATIP, un membre adhère au Syndicat pour 24 mois minimum. Son adhésion est acceptée par vote du Comité syndical, sans que les membres ne soient amenés à délibérer. Tout membre à jour de ses cotisations peut se retirer du Syndicat par demande écrite du Président.

Le modèle économique du Syndicat est basé sur une cotisation de 300 € par an pour l'accès aux missions « à la carte » choisies par chaque membre.

Le PETR Sélestat Alsace Centrale souhaite notamment confier à l'ATIP le traitement des indemnités de son président et de ses vice-présidents dans le cadre de sa mission « paie à façon », à compter du 1er juillet 2026.

La prise en charge de cette mission par l'ATIP ouvre droit aux conseils en matière d'établissement de la paie, à la veille technique et juridique et au développement d'outils spécifiques d'accompagnement.

Le projet de convention joint à la présente délibération précise les modalités techniques, juridiques et financières de la prestation assurée par l'ATIP.

Le montant de la contribution 2026 afférente à cette mission est le suivant :

Les tarifs, par an et par agent ou élu			
Formule	Avec édition des bulletins de paie et des états	Avec édition des bulletins de paie	Sans édition
Mise à disposition du logiciel	91,80 €	86,70 €	81,60 €
Paie à façon	137,70 €	127,50 €	122,40 €

Le forfait « reprise des données » lors de l'intégration des agents d'une nouvelle collectivité est fixé à 36,61 € par agent.

Par ailleurs, la prestation « aide ponctuelle » (facturée 50 € par heure) permet, en cas

d'indisponibilité passagère du gestionnaire des paie au sein de la collectivité, de se tourner vers l'ATIP pour saisir les éléments de paie du mois en cours (dans la limite de 2 journées maximum et en fonction des disponibilités de l'équipe).

Il est proposé d'adhérer à la formule « paie à façon », sans édition. Le coût annuel de la prestation est ainsi estimé à 980 €, selon le barème 2026.

A celui-ci s'ajoute, uniquement en 2026, un forfait de 292,88 € pour l'intégration des données des élus (36,61 € x 8 élus).

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment Ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER de demander son adhésion au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

D'APPROUVER les statuts annexés à la présente délibération ;

DE CONFIER à Agence Territoriale d'Ingénierie Publique la gestion des traitements indemnités des élus ainsi que des cotisations auprès des organismes sociaux ;

D'APPROUVER la convention, entre le PETR Sélestat Alsace-Centrale et l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations sociales, jointe en annexe de la présente délibération et déterminant les conditions de prise en charge de cette mission ;

DE PRENDRE ACTE du montant du forfait « reprise des données » lors de l'intégration des agents d'une nouvelle collectivité, fixé à 36,61 € par agent/élu ;

DE PRENDRE ACTE du montant de la prestation « aide ponctuelle » (facturée 50 € par heure) qui permet, en cas d'indisponibilité passagère d'un(e) secrétaire de mairie, de se tourner vers l'ATIP pour saisir les éléments de paie du mois en cours (dans la limite de 2 journées maximum et en fonction des disponibilités de l'équipe) ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	PRÉSENT	
Communauté de Communes de SELESTAT		
Titulaires		
ANDREA Charles	PRÉSENT	
ANSELMETTI Ahellame	EXCUSEE	Laurent GEYLLER
DIGEL Denis	EXCUSE	
DUSSOURD Yves	PRÉSENT	
ENGEL Robert	PRÉSENT	
FALLER Edouard	EXCUSE	
GEYLLER Laurent	PRÉSENT	
GUIOT Hubert	PRÉSENT	

HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE	
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	
LOGEL Nicolas	PRÉSENT	
MORIS Olivier	EXCUSE	
MUHR Virginie	EXCUSEE	
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT	
SCHMITT Damien	PRÉSENT	
SIGRIST Stéphane	EXCUSE	
SOHLER Olivier	EXCUSE	Hubert GUIOT
WOTLING Philippe	PRÉSENT	
Suppléants		
DEFRANCE Jean-Marie	PRESENT	
BELLICAM Thomas	EXCUSE	
HOLZMANN Yves	EXCUSE	
LINTZ Pascal	PRESENT	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
OBERLE Fabienne	EXCUSEE	
Communauté de Communes de la Valle de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	PRESENT	
DIGEL Fabien	PRÉSENT	
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT	
HOULNE Monique	PRÉSENT	
JANUS Serge	PRÉSENT	
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT	
MEYER Alain	PRÉSENT	
MULLER André	PRÉSENT	
PFANN Lionel	EXCUSE	
Suppléants		
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSE	
ADRIAN Serge	EXCUSE	
DAVID Joffrey	EXCUSE	
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE	
DUCORDEAUX Marie-Line	PRESENTE	
GUNTZ Régis	EXCUSE	
LEHMANN Serge	EXCUSE	
MILLIUS Daniel	EXCUSE	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BLATZ François	PRESENT	
BURGER Sébastien	PRÉSENT	
BUTSCHA Michel	PRÉSENT	
GRISS Vincent	EXCUSE	
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT	
LEBEL David	PRÉSENT	
LEIBY Marie-Jeanne	PRÉSENT	
LUDASCHER Christophe	PRÉSENT	
NEEFF Anne-Marie	EXCUSEE	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT	
ROMILLY Aude	PRESENTE	
RUDLOFF Jean-Louis	PRÉSENT	
SCHULTZ Damien	PRÉSENT	
STEYDLI Jean-Marc	EXCUSE	
VOGEL Camille	PRESENTE	
Suppléants		
GATTANG Anne	EXCUSE	
LOOS Clothilde	EXCUSEE	

OHNET Gildas	EXCUSE	
ROHMER Clément	EXCUSE	
SIMLER Agnès	EXCUSEE	
GHIDINA Lucio	EXCUSEE	
Communauté de Communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT	
ENSMINGER Marc	PRÉSENT	
FREICHARD Jean-Luc	EXCUSE	
HESTIN Noëllie	EXCUSEE	MARCHAL Xavier
MARCHAL Xavier	PRÉSENT	
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc
PENIN Luigi	EXCUSE	
PETIT Denis	PRÉSENT	
Suppléants		
FREITAG Gérard	EXCUSE	
GANGLOFF Damien	EXCUSE	
TOTAL		42



ADMINISTRATION GENERALE

7. Rapport d'activité 2025

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

Créé au 1^{er} janvier 2017, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Sélestat Alsace Centrale regroupe les communautés de communes du Val d'Argent, du Ried de Marckolsheim, de Sélestat et de la Vallée de Villé.

En vertu de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président adresse chaque année aux membres du syndicat, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de la collectivité.

Le rapport d'activité 2025 comporte :

- Une présentation du contexte, du syndicat et de ses moyens,
- Une présentation des activités du PETR selon les trois axes de son projet de territoire.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des membres du Comité syndical, des maires du territoire, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, il est proposé de prendre acte du rapport annuel du PETR.

Le rapport d'activités 2025 est joint à la présente délibération.

Teneur des discussions

Messieurs BARBIER, JANUS, ENGEL, MEYER et ENSMINGER présentent le rapport d'activité 2025 du PETR Sélestat Alsace Centrale.

Monsieur Charles ANDREA demande s'il y a lieu de s'inquiéter concernant le budget du PETR.

Monsieur BARBIER répond qu'il y a toujours lieu de s'inquiéter lors de la construction d'un budget. En effet, une baisse des subventions peut être constatée pour tous les niveaux territoriaux, y compris au sein du PETR tant au niveau du budget principal qu'au niveau du budget annexe mobilité. En ce qui concerne ce budget, le réseau de transport ELSA est confronté à de nombreuses demandes et se doit d'être performant pour rendre le service attendu par la population.

Monsieur BARBIER précise que pour augmenter les recettes du budget annexe mobilité, le PETR dispose d'un levier principal à savoir le versement mobilité qui est fixé par la collectivité. Les redevables du versement mobilité ne sont pas uniquement les entreprises mais tous les employeurs privés et publics de plus de 11 salariés. Tel est le cas des communes disposant de plus de 11 agents comme la commune de Muttersholtz ou encore les associations de plus de 11 salariés telles que la Maison de la nature comptant une vingtaine de salariés. Selon lui, il existe des marges de manœuvre concernant le versement mobilité.

Monsieur BARBIER rappelle que les contributions des usagers sont perçues directement par le concessionnaire et leur montant est peu élevé. En effet, la billetterie ne représente que 15 à 20 % des recettes du concessionnaire.

Monsieur Denis PETIT demande si le taux maximal du versement mobilité est bien de 0,8%.

Monsieur BARBIER répond que le PETR peut appliquer un taux maximal de 0,75 %, ce qui laisse encore une petite marge de manœuvre.

Monsieur Jean Marc BURRUS indique que la Communauté de communes de Val d'Argent joue pleinement la solidarité au sein du PETR. Cependant, il ne pourrait accepter une augmentation de la contribution versée par les employeurs situés sur le territoire de sa communauté de communes. En effet, il ne peut être demandé un effort supplémentaire à la Communauté de communes du Val d'Argent dans la mesure où la qualité du service rendu sur son territoire n'est pas à la hauteur du montant des contributions versées.

Dès lors Monsieur BURRUS, émet un point de vigilance concernant le budget annexe transport qui risque de connaître des difficultés. Or, il rappelle que certains territoires du PETR ont déjà fourni un effort considérable pour alimenter ce budget.

Monsieur BARBIER estime qu'il y aura lieu de discuter de l'équilibre des contributions des différents territoires au budget mobilité du PETR.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD rappelle que le territoire de l'Alsace Centrale dispose d'une chaîne locale de télévision qui ne serait pas suffisamment utilisée par le PETR.

Monsieur BARBIER confirme la présence d'une belle chaîne de télévision locale sur le territoire du PETR qui produit des reportages intéressants. Toutefois, il ne partage pas le constat de Monsieur FRECHARD dans la mesure où le PETR fait régulièrement appel aux services de cette chaîne. Il n'est pas opposé à ce que le PETR ait encore plus recours à cette chaîne locale tout en laissant une place aux différentes communes, associations et entreprises du territoire. En tout état de cause, les sujets importants traités par le PETR sont suffisamment bien relayés sur cette chaîne.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFERR rappelle que la Région Grand Est est comptable devant l'Union européenne du bon usage des aides octroyées dans le cadre du programme LEADER. A cet égard, les dossiers sont instruits sur la base des critères imposés par l'Union européenne. Il cite l'exemple d'une demande formée par une association située sur le territoire de sa communauté de communes. Entre le moment où l'Union européenne a défini son cadre et le moment de l'instruction du dossier de cette association, le cadre a évolué ce qui a rendu le dossier inéligible à l'octroi d'une aide à hauteur de 80 %.

Cependant, il tient à souligner que la Région Grand Est est la région utilisant le plus de fonds européens avec une consommation des fonds accordés de l'ordre de 96 à 97 %. Or, certaines régions n'atteignent même pas le chiffre de 15 %.

Monsieur FRECHARD se dit attaché au tourisme de mémoire dans la mesure où il peut transmettre aux jeunes différentes valeurs. A cet égard, il estime que le PETR pourrait mettre en valeur les nombreux sites

de mémoire situés en Alsace centrale. En effet, ce type de tourisme prend de l'ampleur et est amené à se développer notamment à destination des établissements scolaires.

Monsieur BARBIER indique que le tourisme de mémoire peut être un sujet de réflexion pour la politique touristique du PETR bien que ce sujet n'ait pas uniquement une vocation touristique mais également une vocation éducative importante.

Madame Monique HOULNE rappelle que la CEA paye le transport et les entrées des collégiens lors de sorties au sein de différents sites de mémoire tels que le mémorial d'Alsace-Moselle. Elle invite les élus à diffuser cette information notamment auprès des enseignants.

Monsieur Yves DUSSOURD évoque la tenue du rassemblement Mineral&Gem à Sainte -Marie-aux- mines du 24 au 28 juin 2026 pour lequel sont attendus 45 000 visiteurs. Il précise que cette année a été mis en place un parking à vélo surveillé en collaboration avec l'association les Gouttes d'Eau. Ce parking est situé en plein centre-ville de Sainte -Marie-aux- mines au 76 rue Wilson. Dès lors, il invite les élus à s'y rendre à vélo .

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 1^{er} juin 2026,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

De se prononcer sur ces dispositions,

PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2025 retraçant l'activité du PETR et figurant en annexe de la présente délibération.

Le Comité Syndical du PETR prend acte du rapport d'activité 2025.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	PRÉSENT	
Communauté de Communes de SELESTAT		
Titulaires		
ANDREA Charles	PRÉSENT	
ANSELMETTI Ahellame	EXCUSEE	Laurent GEYLLER
DIGEL Denis	EXCUSE	
DUSSOURD Yves	PRÉSENT	
ENGEL Robert	PRÉSENT	
FALLER Edouard	EXCUSE	
GEYLLER Laurent	PRÉSENT	
GUIOT Hubert	PRÉSENT	
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE	
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	
LOGEL Nicolas	PRÉSENT	
MORIS Olivier	EXCUSE	
MUHR Virginie	EXCUSEE	
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT	
SCHMITT Damien	PRESENT	

SIGRIST Stéphane	EXCUSE	
SOHLER Olivier	EXCUSE	Hubert GUIOT
WOTLING Philippe	PRÉSENT	
Suppléants		
DEFRANCE Jean-Marie	PRÉSENT	
BELLICAM Thomas	EXCUSE	
HOLZMANN Yves	EXCUSE	
LINTZ Pascal	PRÉSENT	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
OBERLE Fabienne	EXCUSEE	
Communauté de Communes de la Valle de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	PRÉSENT	
DIGEL Fabien	PRÉSENT	
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT	
HOULNE Monique	PRÉSENT	
JANUS Serge	PRÉSENT	
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT	
MEYER Alain	PRÉSENT	
MULLER André	PRÉSENT	
PFANN Lionel	EXCUSE	
Suppléants		
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSE	
ADRIAN Serge	EXCUSE	
DAVID Joffrey	EXCUSE	
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE	
DUCORDEAUX Marie-Line	PRESENTE	
GUNTZ Régis	EXCUSE	
LEHMANN Serge	EXCUSE	
MILLIUS Daniel	EXCUSE	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BLATZ François	PRESENT	
BURGER Sébastien	PRÉSENT	
BUTSCHA Michel	PRÉSENT	
GRISS Vincent	EXCUSE	
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT	
LEBEL David	PRÉSENT	
LEIBY Marie-Jeanne	PRÉSENT	
LUDAESCHER Christophe	PRESENT	
NEEFF Anne-Marie	EXCUSEE	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT	
ROMILLY Aude	PRESENTE	
RUDLOFF Jean-Louis	PRÉSENT	
SCHULTZ Damien	PRÉSENT	
STEYDLI Jean-Marc	EXCUSE	
VOGEL Camille	PRESENTE	
Suppléants		
GATTANG Anne	EXCUSE	
LOOS Clothilde	EXCUSEE	
OHNET Gildas	EXCUSE	
ROHMER Clément	EXCUSE	
SIMLER Agnès	EXCUSEE	
GHIDINA Lucio	EXCUSEE	
Communauté de Communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT	
ENSMINGER Marc	PRÉSENT	

FREICHARD Jean-Luc	EXCUSE	
HESTIN Noëllie	EXCUSEE	MARCHAL Xavier
MARCHAL Xavier	PRÉSENT	
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc
PENIN Luigi	EXCUSE	
PETIT Denis	PRÉSENT	
Suppléants		
FREITAG Gérard	EXCUSE	
GANGLOFF Damien	EXCUSE	

8. Présentation de la compétence Mobilités

Monsieur Nicolas LOGEL présente le rôle et les missions du PETR en tant qu'AOM

Monsieur FRECHARD demande s'il y a un retour sur le fonctionnement de la ligne de transport D qui est une ligne expérimentale

Monsieur LOGEL répond qu'un retour sur le fonctionnement de cette ligne sera présenté lors de la présentation du rapport d'activité du concessionnaire.

Monsieur Maxime WEIL, chef du service mobilité du PETR, précise qu'une augmentation de la fréquentation de cette ligne est observable ces dernières semaines suite à la hausse du prix des carburants.

Monsieur BARBIER indique qu'il y aura encore d'autres occasions d'évoquer le sujet de la mobilité et notamment les différentes améliorations qui pourront être apportées au réseau de transport en fonctionnement depuis plus d'un an et demi. Il rappelle qu'en 2028 débutera la phase de reprise par le PETR des lignes de transport FLUO gérées jusque-là par la Région Grand Est. Cette reprise a été reportée en 2028 pour des motifs liés à la volonté de la Région d'achever l'exécution des marchés conclus avec des entreprises pour la gestion de ces lignes.

Monsieur BARBIER convie les élus au verre de l'amitié lors duquel ils peuvent déguster des produits locaux en lien avec le Projet alimentaire territorial dont notamment des tartinades de la Conserverie de Sélestat. Cette conserverie est un beau projet à l'origine d'excellents produits.

Monsieur BARBIER a procédé à la clôture de la séance à 21 H 10.

Le Secrétaire de séance
Alain MEYER

Le Président
Patrick BARBIER


